

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
5 novembre 2001

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 31 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Djumala (Vice-Président)..... (Indonésie)**Sommaire**

Organisation des travaux

Point 98 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- b) Stratégie internationale et prévention des catastrophes
- c) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- d) Convention sur la diversité biologique
- e) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- g) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-61294 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 98 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite) (A/56/115-E/2001/92, A/56/115/Corr.1-E/2001/92/Corr.1, A/56/189, A/56/74, A/56/222-S/2001/736, A/56/304, A/56/303, A/56/318, A/56/358, A/56/395)

- b) Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (A/56/68 et Corr.1 et Corr. 2 et 3, A/56/76-E/2001/54, A/56/306, A/C.2/56/2)
- c) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/56/175, A/56/306)
- d) Convention sur la diversité biologique** (A/56/126)
- e) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/56/170, A/56/306)
- g) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005** (A/56/129)

(Suite du débat général)

1. **M. Jokonya** (Zimbabwe) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que les pays en développement sont directement concernés par les questions d'énergie, puisque la majorité de leur population vit dans des zones rurales sans électricité. L'approvisionnement en énergie s'est détérioré et les femmes passent désormais beaucoup de temps à ramasser du bois, alors que la plupart de ces pays sont situés dans les régions les plus ensoleillées du monde. Les avantages de l'énergie solaire sont bien connus : elle ne nuit pas à l'environnement et offre des formes d'énergie adaptées favorables à un développement économique au niveau local, qui, à son tour, peut freiner l'exode rural. Les sources d'énergie classiques ne satisfont pas les besoins des pays en développement, dont les zones rurales ne peuvent être desservies; le raccordement au réseau de distribution d'électricité ne se ferait qu'à un coût très élevé.

2. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (Nairobi, 1981) a constitué une étape majeure dans ce domaine, en recommandant notamment le développement de sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour compléter le pétrole et les combustibles fossiles. Presque tous les pays ont depuis tenté d'adopter des stratégies de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

3. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (Rio, 1992) a ensuite conduit la communauté internationale à mener différentes activités afin de mettre en oeuvre l'Action 21, dont le lancement, par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 1993, du processus qui a conduit au Sommet solaire mondial. Comme suite au Sommet solaire mondial (Harare, 1996), les nombreuses activités menées à tous les niveaux ont contribué considérablement à sensibiliser l'opinion à l'importance des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à promouvoir ces énergies et aider les pays concernés à poursuivre leur développement durable. Tous les efforts déployés dans ce sens par les organismes du système des Nations Unies doivent être salués, mais il reste beaucoup à faire.

4. Les pays en développement doivent en effet faire beaucoup plus pour valoriser les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui leur permettront à long terme de protéger leurs forêts et leurs réserves de combustibles fossiles et de réduire la pollution émanant de la transformation du charbon, du pétrole et du gaz. Le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/56/129) recense les principaux problèmes posés par l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à savoir le faible rang de priorité dans les politiques et les plans énergétiques nationaux; le handicap créé par l'octroi de subventions aux systèmes énergétiques classiques; la méconnaissance des technologies et de leurs avantages économiques et sociaux; l'insuffisance des mesures d'appui à la mise au point des ecotechnologies; l'absence de mécanismes de financement et de crédit; l'absence d'infrastructure manufacturière et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

5. Le Programme solaire mondial 1996-2005 met actuellement l'accent sur l'énergie solaire, mais la Commission solaire mondiale a pour mission de promouvoir des activités de recherche et de mise au

point de toutes les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Aménagée pour mieux répondre aux besoins des États Membres, cette commission examinera les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme, les obstacles rencontrés et ses pratiques.

6. Le principe des responsabilités communes mais différenciées et la volonté d'aider le mieux possible les pays en développement à réaliser leurs programmes énergétiques mettent la communauté internationale sur la voie du développement durable, mais les différences qui persistent dans la manière dont les pays envisagent la coopération à la valorisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont préoccupantes. Il faudrait au contraire créer les conditions favorables à l'accélération de la mise au point et de l'application à une échelle plus large de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Les gouvernements ont la responsabilité de réunir les conditions propres à inciter le secteur privé à mettre les connaissances et les technologies disponibles au profit de tous. Comme le Sommet mondial pour le développement durable se tiendra en Afrique, il est permis d'espérer qu'il accordera l'attention nécessaire à la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et débouchera sur des mesures concrètes qui donneront un élan à la mise en oeuvre des programmes de la Commission solaire mondiale.

7. **M. Jiménez** (Équateur) rappelle que l'oscillation australe dite « El Niño » de 1997/98 avait eu pour différentes régions du monde des conséquences économiques, sociales et environnementales si importantes que l'Assemblée générale avait accordé une attention spéciale à ce phénomène climatique, afin de tenter de mieux le comprendre et d'être à même d'élaborer une stratégie à long terme qui permette de prévoir à l'avance son intensité en vue d'en atténuer les effets, moyennant une coopération internationale scientifique, technique et financière (résolution 52/200).

8. Conformément à ladite résolution, la première Réunion intergouvernementale d'experts sur le phénomène El Niño s'est tenue en 1998. Dans le document final qui a été adopté (Déclaration de Guayaquil), il est recommandé de créer un centre international de recherche sur le phénomène El Niño. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a ensuite pris l'initiative des travaux devant être menés conformément à la résolution 54/220, qui ont abouti à

la signature, en septembre 2001, d'un mémorandum de coopération avec l'Équateur.

9. L'Équateur a tenu tous les engagements pris en tant que pays hôte. Il espère que la communauté internationale répondra favorablement au projet et y apportera l'assistance technique, scientifique et financière nécessaire pour que le Centre international de recherche sur le phénomène El Niño (ENSO) soit vite opérationnel pour tous les pays du monde, surtout les pays en développement qui souffrent davantage des perturbations climatiques et des catastrophes naturelles. Il souhaite également que le projet de résolution sur ce sujet, qui sera présenté par le Groupe des 77 et la Chine et le Mexique, reçoive le soutien unanime des délégations.

10. **Mme Weill-Hallé** [Fonds international de développement agricole (FIDA)] souligne que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, constitue un cadre commun novateur pour mener des actions visant à libérer les pauvres du cercle vicieux dont ils sont victimes, sachant qu'en cultivant des terres qui souvent ne peuvent plus satisfaire leurs besoins, ils engendrent la désertification, à la fois cause et conséquence de la pauvreté. La Convention sur la lutte contre la désertification étant la seule convention à portée environnementale qui englobe les trois piliers du développement durable – protection de l'environnement, croissance économique et développement social –, la communauté internationale doit veiller à ce qu'elle conduise à des résultats concrets et doit, à cette fin, consacrer les ressources nécessaires à sa mise en oeuvre.

11. S'agissant des ressources, le FIDA note avec satisfaction que la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention a décidé de renforcer le Mécanisme mondial en augmentant son budget de base.

12. Le FIDA a commencé à intégrer les principes de la Convention dans ses activités, en tenant compte, dans la formulation de ses projets, des priorités recensées dans les programmes d'action nationaux des pays parties touchés. Ses efforts seront renforcés par la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui l'a récemment choisi comme agent d'exécution. Les perspectives d'un tel partenariat prennent une autre dimension maintenant que la question de la dégradation des terres doit être intégrée

dans les domaines prioritaires du FEM. Le FIDA se félicite de cette évolution, mais rappelle que les partenaires du développement doivent continuer à intégrer les principes de la Convention dans leurs programmes, puisque les fonds du FEM ne peuvent être utilisés que pour couvrir les surcoûts nationaux entraînés par des actions menées en faveur de l'environnement mondial.

13. Grâce au Mécanisme mondial, des résultats concrets ont été obtenus dans les domaines suivants : mobilisation des ressources; promotion de la coopération et de la coordination; assistance technique et analyse; collecte et diffusion d'information. Il est cependant indispensable que les Parties à la Convention le dotent des moyens lui permettant de mobiliser les ressources et d'établir les partenariats destinés à renforcer la mise en oeuvre de la Convention.

14. Le Sommet mondial pour le développement durable sera l'occasion idéale pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention et sensibiliser la communauté internationale au potentiel que la Convention représente en tant que modèle d'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

15. La Conférence internationale sur le financement du développement donnera, elle, la possibilité de promouvoir les objectifs de la Convention et de trouver d'autres moyens de financer sa mise en oeuvre. Le FIDA mène à cet égard des consultations avec ses partenaires afin d'accélérer le développement rural et espère voir ses efforts appuyés, sachant le lien qu'entretiennent le financement du développement rural et celui de la mise en oeuvre de la Convention.

16. **Mme Chenoweth** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] souligne que les activités menées par son organisation sont directement liées à la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques (CCCC). La FAO coopère étroitement avec les secrétariats et les organes scientifiques créés en vertu de ces conventions

et apporte aux États Membres des conseils et une aide pour leur mise en oeuvre.

17. La FAO participe activement aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, notamment en contribuant à l'établissement de rapports qui font certes état des progrès accomplis au niveau mondial, mais dont il ressort surtout que plus d'un milliard de personnes continuent de souffrir d'insécurité alimentaire et de pauvreté, et que la dégradation des sols, l'érosion et la désertification n'ont pas été inversées. L'adoption des nouvelles technologies a bien permis d'augmenter considérablement la production agricole, mais les pays les plus pauvres n'en ont guère profité. Il convient donc de faire participer les utilisateurs des ressources aux décisions afin de mieux répondre aux besoins des pays à faible revenu, dont les écosystèmes sont généralement fragiles.

18. En matière de diversité biologique, la FAO, par l'intermédiaire de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), est la principale instance où les politiques et les instruments de réglementation relatifs à la diversité biologique sont discutés. La CRGAA a négocié une révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques dont la nouvelle version serait contraignante et constituerait un cadre concerté au niveau international pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources qui sont la base de la sécurité alimentaire mondiale.

19. S'agissant de la désertification, le cadre stratégique de la FAO note le conflit entre la question de la sécurité alimentaire et la nécessité de conserver, de réparer et de mettre en valeur les écosystèmes fragiles. La FAO intensifie toutefois son action au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification. À cette fin, elle a entamé des négociations avec le secrétariat de la Convention, le FIDA et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant la mise en oeuvre de la Convention et l'aide à apporter aux États Membres dans ce domaine.

20. La FAO continue de souligner l'importance des sources d'énergie renouvelables dans l'action qu'elle mène pour la sécurité alimentaire et le développement rural. Les pays en développement disposent généralement des sources d'énergie renouvelables et des technologies nécessaires pour les exploiter, mais ils ont besoin d'information. Il faut donc aider les

autorités locales et nationales chargées des questions d'énergie et d'agriculture dans ces pays à formuler les politiques nécessaires et à mettre au point les mécanismes techniques et financiers permettant d'élaborer des programmes de valorisation des sources d'énergie renouvelables. Les programmes relatifs à l'agriculture et aux forêts sont déterminants dans la mise en valeur du secteur énergétique. En outre, la production des énergies renouvelables demandant de la main-d'oeuvre, leur promotion peut jouer un rôle appréciable dans la création d'emplois.

21. **M. Enkhsaikhan** (Mongolie) estime que l'objectif de croissance économique inscrit dans le programme Action 21 est difficile à atteindre dans les pays en développement sans littoral, qui dépendent fortement des exportations de matières premières et exploitent de façon abusive leurs ressources naturelles, ce qui entraîne une baisse de la productivité, particulièrement dans le secteur agricole. Dans le cas de la Mongolie, la production accrue de cachemire a entraîné l'intensification de l'élevage et donc une utilisation accrue des pâturages, dont près de 80 % sont aujourd'hui dégradés. La sécheresse et les fortes chutes de neige qui se sont succédé au cours des deux dernières années ont aggravé la situation et le pays est maintenant sous la menace d'une baisse de sa production agricole, élément essentiel de son économie. C'est pour cette raison que le Sommet mondial pour le développement durable devrait aborder sérieusement la question de l'aide aux pays les plus désavantagés et les plus vulnérables, notamment les pays en développement sans littoral. À cet égard, les tables rondes régionales précédant le Sommet devraient permettre d'élaborer des propositions et des démarches novatrices visant à faciliter la mise en oeuvre des engagements pris à Rio, en s'appuyant pour cela sur l'expérience et les connaissances d'experts indépendants en matière de développement durable.

22. Avec 40 % de son territoire composé de zones désertiques, la Mongolie a fait de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification une priorité nationale et a été le quatrième pays d'Asie à adopter un plan d'action national en la matière. Le pays a ainsi mis en oeuvre 14 projets à l'échelle nationale et locale et a également favorisé la coopération avec ses voisins russe et chinois, ainsi qu'avec le Kazakhstan et le Kirghizistan en matière de protection et de surveillance de l'environnement, de gestion et d'exploitation des

ressources en eau. La Mongolie a cependant le plus grand mal à mettre en oeuvre le plan d'action national, en raison de contraintes financières et humaines qui limitent son impact sur la recherche, le suivi et la coordination. La Mongolie n'est donc pas en mesure d'évaluer les conséquences de la désertification pour son développement socioéconomique. Malgré les difficultés, le pays affiche sa volonté résolue de mettre en oeuvre le plan d'action national en coopération étroite avec ses multiples partenaires.

23. **Mme Khan-Cummings** (Trinité-et-Tobago) qui s'associe aux déclarations du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du Président de l'Alliance des petits États insulaires, rappelle que son pays a participé à divers forums internationaux et nationaux afin d'explorer plusieurs des objectifs du plan d'action des petits États insulaires en développement. En collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, la Trinité-et-Tobago a accueilli un atelier visant à aider les petits États insulaires en développement à mieux faire face à la dégradation de l'environnement et à la mondialisation de la gestion écologique. Le pays a par ailleurs bénéficié de l'aide du Fonds international de développement agricole, qui a élaboré un document stratégique régional en vue de déterminer des problèmes communs et des solutions possibles s'agissant de l'intégration de mesures de préservation des ressources naturelles dans les initiatives de développement rural.

24. Les technologies de l'information et de la communication n'ont pas suffisamment retenu l'attention des petits États insulaires en développement qui ont pourtant besoin d'accéder à de nouvelles perspectives dans ce domaine aux fins du développement économique. Il reste également beaucoup à faire en ce qui concerne l'établissement d'un indice de vulnérabilité. En matière de commerce international, les petits États insulaires en développement estiment que les clauses de traitement spécial et différencié doivent les aider à mieux s'insérer dans un système de mondialisation des échanges.

25. Pour préparer le Sommet mondial pour le développement durable et poursuivre la mise en oeuvre d'Action 21, un groupe d'experts des petits États insulaires a déterminé qu'il fallait de toute urgence s'attaquer aux problèmes cruciaux que sont, dans ces pays, les niveaux élevés de pauvreté, l'inégalité des revenus et les graves menaces qui pèsent sur la

diversité biologique ainsi que la nécessité d'apporter une assistance financière et technique aux fins du développement. Par ailleurs, les États de la Communauté des Caraïbes continueront d'être attentifs et de participer activement aux préparatifs du Sommet. Pour sa part, la Trinité-et-Tobago poursuit son objectif de croissance et de développement durables et continuera de coopérer avec la communauté internationale à cette fin.

26. **M. Kogda** (Burkina Faso) qui s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine pense que la désertification est un frein à toute action en faveur du développement durable car elle aggrave la pauvreté particulièrement dans les zones rurales. Le Burkina Faso, de par sa situation géographique, fait face à des sécheresses répétées et a adopté des mesures en vue de préserver l'environnement et de favoriser le développement, faisant appel à plusieurs acteurs, le gouvernement, les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les organismes de développement. S'agissant de la gestion de ses ressources naturelles, le pays a établi un système de suivi et d'évaluation afin de préciser les indicateurs à utiliser aux niveaux national et local.

27. Dans la lutte contre la désertification, la recherche doit permettre de mieux comprendre le phénomène et de trouver des solutions pour en atténuer les effets. À cet égard, les partenaires du développement devraient appuyer les activités de centres de recherche régionaux tels que l'Institut du Sahel et le Centre régional agro-hydro-météorologique. L'éducation environnementale aurait quant à elle pour objectif de poser les bases d'une politique nationale, de mettre à la disposition des acteurs un cadre d'intervention et de promouvoir une participation communautaire et un partenariat actif. Il convient d'appuyer les actions menées par la communauté internationale pour faire face à la dégradation de l'environnement. Aussi, le Fonds pour l'environnement mondial doit-il continuer à jouer un rôle primordial dans la résolution des problèmes touchant à l'environnement, en veillant à faire appliquer les dispositions des différentes conventions issues du Sommet de Rio.

28. **M. Pimentel** (République dominicaine) indique qu'il souscrit aux déclarations faites respectivement par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio. Il se

félicite des progrès importants accomplis depuis le Sommet de Rio et espère que le Sommet mondial pour le développement durable aidera à trouver les ressources supplémentaires nécessaires à la pleine application du programme Action 21. En outre, il souhaite que les conclusions de ce sommet soient transparentes, viables et, surtout, acceptées par tous.

29. Pour sa part, le Gouvernement dominicain s'est employé, depuis son arrivée au pouvoir il y a un peu plus d'un an, à mettre en oeuvre un vaste plan national de reboisement des bassins versants, des parcs naturels et des zones de montagne, et à prendre des mesures visant à préserver ou restaurer la propreté des cours d'eau et des lagunes. En outre, une commission nationale de lutte contre les catastrophes a été créée afin de faire face aux conséquences du phénomène El Niño, qui fait des ravages dans la région à chaque saison des cyclones.

30. La délégation dominicaine demande que des mesures concrètes soient prises au niveau international en faveur des petits États insulaires. En outre, elle fera son possible pour que des initiatives soient adoptées au Sommet de Johannesburg afin de lutter contre le problème de la désertification, qui touche tout particulièrement l'Afrique.

31. **M. Chan-hee Lee** (République de Corée) se déclare satisfait des mesures adoptées pour protéger la diversité biologique, prévenir les risques biotechnologiques et améliorer l'échange d'informations. Il est important de mettre en place des mécanismes efficaces qui permettront aux pays en développement de bénéficier des activités de recherche et développement réalisées dans ce domaine ainsi que l'exploitation des ressources biologiques et génétiques, notamment en encourageant les secteurs public et privé à mener des projets de recherche répondant aux besoins des pays en développement. En outre, il est important de fournir au public des informations concrètes et d'adopter des décisions de manière transparente concernant les biotechnologiques qui contribuent largement à préserver la diversité biologique.

32. En raison de l'importance des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le développement durable, il est regrettable que les incertitudes de leur commercialisation freinent leur essor, notamment en décourageant les investissements privés. Pour résoudre le problème, il faudrait modifier la structure des prix dans le secteur de l'énergie et promouvoir les

investissements mixtes. De son côté, la République de Corée met au point un plan à long terme visant à modifier la structure des prix de manière à augmenter les coûts relatif et absolu des énergies particulièrement polluantes et à encourager ainsi les investissements dans les équipements permettant d'économiser l'énergie et dans la mise en valeur de sources d'énergie de substitution. En outre, la Corée prévoit, d'ici à 2004, de produire de l'électricité à partir de gaz de décharge permettant d'alimenter 17 000 foyers et de réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre d'environ 500 000 tonnes de dioxyde de carbone par an.

33. **M. Gospodinov** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) rappelle que la Fédération est concernée au plus haut point par les questions d'intervention en cas de catastrophe et de gestion des catastrophes, et porte en priorité ses efforts sur l'aide aux victimes.

34. Contrairement à ce que semblent suggérer les médias ou les préoccupations actuelles, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, les catastrophes naturelles tuent aujourd'hui entre 70 000 et 80 000 personnes par an contre jusqu'à trois millions par an au début du XXe siècle. Il est donc erroné de dire que de plus en plus de personnes sont frappées par des catastrophes. Pourtant, il faut savoir que, de nos jours, la plupart des catastrophes détruisent davantage les moyens de subsistance que les vies humaines. Il y a 50 ans, environ 50 millions de personnes étaient frappées par des catastrophes chaque année contre quelque 256 millions en 2000. Les catastrophes naturelles sont souvent amplifiées par la précarité des conditions environnementales, économiques et sociales, qui masquent des problèmes structurels plus profonds comme le réchauffement de la planète, l'urbanisme sauvage ou la paupérisation, ces problèmes étant aggravés à leur tour par l'afflux massif des victimes de catastrophes vers des zones urbaines souvent surpeuplées, insalubres et dangereuses. Les catastrophes retardent le développement, tout particulièrement celui des pays les plus pauvres. La Fédération internationale, quant à elle, a dû venir en aide à plus de 50 millions de personnes en 2000 contre 5 millions de personnes en 1990. Cette augmentation est due notamment au fait que le nombre de catastrophes météorologiques (inondations, tempêtes violentes, sécheresse) a doublé depuis 1996. C'est pourquoi la Fédération internationale réalise actuellement une étude concernant l'impact des

changements climatiques dans le contexte de la planification préalable aux catastrophes.

35. La Fédération internationale cherche à accroître les capacités des collectivités locales et des pays de faire face aux catastrophes. En effet, une planification efficace repose avant tout sur la présence d'équipes locales bénévoles capables de fournir les premiers secours bien avant l'arrivée de toute aide extérieure, comme cela a été démontré lors des tragédies récentes au Népal ou au Mozambique. Il incombe toutefois aux gouvernements de mettre en place les structures nationales de planification et de coordination et de les adapter en permanence.

36. Pour faire face aux catastrophes de manière encore plus efficace, il faudrait des partenariats intersectoriels favorisant une démarche pluridisciplinaire, comme l'Équipe spéciale interinstitutions créée dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, dont la Fédération internationale est membre.

37. **M. Don Nanjira** (Organisation météorologique mondiale) dit qu'il est nécessaire de relier les questions examinées dans le cadre du point 98 de l'ordre du jour avec le Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en 2002, 10 ans après le Sommet de Rio. Il est également nécessaire d'établir un lien entre la science et le développement. La science et la technologie ont un rôle considérable à jouer pour le développement durable et la protection de l'environnement et une meilleure application des progrès scientifiques et techniques permet, comme on le voit au Bangladesh, de meilleures récoltes et une réduction des effets négatifs des catastrophes naturelles. Il est donc impensable de ne pas en tenir compte.

38. Les questions examinées doivent être reliées aux textes issus de la Conférence de Yokohama sur la prévention des catastrophes naturelles, précurseur de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Il est nécessaire d'améliorer les capacités des pays en développement pour leur permettre de résoudre les problèmes d'environnement et de développement, y compris les catastrophes naturelles, car ces pays sont très vulnérables aux changements climatiques, à la désertification, à l'appauvrissement de la couche d'ozone, aux émissions de gaz à effet de serre, à des problèmes de pollution et à l'appauvrissement continu de la biodiversité. Enfin, il

est nécessaire de relier les connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles au débat consacré à l'environnement et au développement durable. Les méthodes traditionnelles doivent être évaluées d'un point de vue scientifique et améliorées pour une application plus efficace.

39. Enfin, il pourrait être utile d'utiliser davantage les possibilités du prix Sasakawa pour la réduction des catastrophes naturelles. L'OMM continuera à participer activement à la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles puisque près de 75 % des catastrophes naturelles sont d'origine hydrométéorologique. L'OMM participera également à des réunions des différentes conférences des parties aux conventions sur les changements climatiques, la biodiversité et la lutte contre la désertification et d'autres instruments internationaux comme le Programme d'action de la Barbade sur les petits États insulaires en développement, ou le Programme d'action de Bruxelles sur les pays les moins avancés. L'OMM apportera son plein appui à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, à la mise en oeuvre d'Action 21 et à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable.

40. **Mme Freudenschuss-Reichl** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), prenant la parole sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, dit que l'énergie est une condition indispensable au développement économique et social et au développement industriel. Or, on estime qu'un tiers de la population mondiale, principalement dans les zones rurales des pays en développement, n'a ni l'électricité ni d'autres sources modernes d'énergie. Si la communauté internationale veut atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, en particulier celui de réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015, il est nécessaire de s'occuper de l'énergie; le dix-huitième Congrès du Conseil mondial de l'énergie à Buenos Aires a proposé d'ajouter un objectif consistant à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'énergie. Le développement de l'énergie rurale doit être considéré comme faisant partie intégrante d'une stratégie globale de développement rural, y compris la création de revenus et d'emplois. L'alimentation en énergie, en particulier en électricité, des zones rurales des pays en développement nécessite un investissement considérable et des politiques novatrices aux niveaux national et international sont nécessaires, par exemple

un financement public pour des programmes d'électrification rurale ou l'octroi de mesures d'incitation au secteur privé pour répondre aux besoins énergétiques des zones rurales.

41. Tout programme relatif à l'énergie durable doit augmenter la part des énergies renouvelables, qui ne représentent actuellement que 14 % de l'énergie au niveau mondial. Certains programmes de l'ONUDI sont consacrés à la promotion des énergies renouvelables et l'organisation s'efforce également de mettre en place des capacités locales dans les pays en développement pour la fabrication, l'installation, la maintenance et le service après-vente des technologies relatives aux énergies renouvelables. Pour ce faire, il est essentiel d'établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé sur le long terme. Les technologies non polluantes et la consommation d'énergie sont deux autres domaines où des progrès sont nécessaires pour que l'énergie puisse contribuer au développement durable. L'ONUDI a un rôle unique au sein des Nations Unies pour régler les problèmes de l'utilisation industrielle de l'énergie dans les pays en développement et elle travaille en partenariat avec de nombreuses autres organisations aux niveaux international, régional et national.

42. **M. Lewis** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom des membres de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le développement socioéconomique et la protection de l'environnement sont étroitement liés et qu'il convient de prendre des mesures concrètes et de renouveler l'engagement politique pour promouvoir le développement durable et aider ceux qui sont menacés, en particulier les pauvres et les groupes les plus vulnérables. La Conférence des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade, a été la première tentative mondiale de traduire Action 21 et ses principes en mesures concrètes. Le Programme d'action de la Barbade a une importance majeure pour les petits États insulaires en développement car il concerne directement la situation unique et les vulnérabilités de ces États. Le développement et la protection de l'environnement sont devenus des processus inséparables. Il rappelle que le Secrétaire général, dans son plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, a appelé à l'application totale et rapide du programme d'action de la Barbade. Certes, la responsabilité principale de cette mise en oeuvre revient aux petits États insulaires en développement mais en l'absence de partenariats avec

les donateurs, ces États risquent d'être réduits à l'impuissance.

43. Les méthodes traditionnelles de développement et d'appui au commerce doivent être modifiées et les petits États insulaires en développement connaissent des obstacles directs, notamment des coûts énergétiques élevés, des problèmes de transport et de communication, la dépendance envers des marchés éloignés et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Des solutions mondiales sont donc indispensables et les petits États insulaires en développement sont décidés à participer activement au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable.

44. Au fil des années, il s'est avéré que la conservation de la diversité biologique est une composante fondamentale du développement durable, et les États insulaires ont gagné à leur adhésion à la Convention sur la diversité biologique. De même, les pays de l'Alliance des petits États insulaires sont déterminés à être mieux informés des implications d'une adhésion au Protocole sur la prévention des risques biologiques. Étant totalement tributaires de pétrole importé, ce qui cause de graves déséquilibres commerciaux, les petits États insulaires en développement cherchent à se doter des systèmes énergétiques plus viables à terme mais ils n'ont pas la capacité ou les moyens d'investir dans les énergies renouvelables et demandent donc l'appui des institutions financières internationales, y compris du Fonds pour l'environnement mondial.

45. Il est également important de savoir comment les mesures décidées sont mises en pratique. L'ONU, ainsi que les institutions spécialisées et les pays donateurs, peut jouer un rôle utile en s'attachant à des moyens pratiques de coopération et de coordination. Les petits États insulaires en développement, désavantagés par leur isolement et leur exigüité, doivent trouver les moyens d'attirer des financements privés et d'obtenir l'assistance et la coopération nécessaires. Par ailleurs, l'évolution du réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/Net), devenu un outil important de développement durable, est la fierté des États membres de l'Alliance. Toutefois, la survie de ce réseau dépend de contributions volontaires et l'Alliance estime qu'il est indispensable que le financement du réseau soit inclus dans le budget ordinaire de l'ONU.

46. **Mme Alfsen-Norodom** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), prenant la parole sur la Convention sur la diversité biologique, rappelle que l'UNESCO collabore dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) avec les parties à la Convention sur la diversité biologique et son secrétariat, et que la dernière Conférence des parties a invité l'UNESCO à lancer une initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public à la problématique de la diversité biologique, dont l'objectif est de mobiliser les gouvernements, les experts et les organisations de tous les pays. La stratégie globale et un projet de programme de travail pour cette initiative ont déjà été mis au point et quatre domaines prioritaires ont été identifiés : accroître la sensibilisation du public à la biodiversité, donner des conseils sur l'intégration de la biodiversité dans les projets de renforcement des capacités; insister sur les aspects relatifs à la communication et à l'éducation afin d'harmoniser les politiques locales, régionales et internationales et faciliter l'adoption de politiques intersectorielles; mettre au point des modèles concrets d'éducation en matière de diversité biologique grâce aux enseignements tirés et aux meilleures pratiques et en tirant parti des communications avec les organisations au niveau local. La question de l'éducation et de la sensibilisation du public à la diversité biologique a une dimension mondiale et doit faire intervenir de nombreuses institutions. L'UNESCO, responsable de la mise en oeuvre de deux chapitres importants d'Action 21, à savoir la science au service d'un développement durable (chap. 35) et la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation (chap. 36), est prête à contribuer au processus préparatoire du Sommet de Johannesburg.

47. **M. Gamaleldin** (Égypte) appelle l'attention sur la Réunion ministérielle régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue récemment dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable et a mis l'accent sur le fait que la détérioration des sols et la désertification étaient des causes essentielles de la pauvreté, en particulier en Afrique où 70 % des pauvres habitent dans des zones rurales. L'orateur se félicite des travaux du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et estime que cet organisme doit recevoir un appui ferme de l'Assemblée générale, notamment le renforcement de son budget et l'apport de ressources humaines, administratives et financières suffisantes

pour qu'il n'ait plus à dépendre exclusivement de contributions extrabudgétaires. L'Égypte souscrit à la proposition du Secrétaire général consistant à demander l'examen de l'application de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr et estime que le Sommet mondial doit inclure une composante importante consacrée aux catastrophes naturelles, dont 90 % des victimes se trouvent dans des pays en développement et qui causent, d'après les estimations du Secrétaire général, au moins 100 milliards de dollars de pertes annuelles, en plus d'un lourd bilan humain.

48. L'orateur demande une précision quant à la composition de l'Équipe spéciale interinstitutions mentionnée dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/56/68), en particulier en ce qui concerne la représentation des organisations régionales. L'Égypte estime que cette représentation devrait se faire sur une base permanente et non par rotation car dans le cas de l'Afrique, il n'existe qu'une organisation, à savoir l'Organisation de l'unité africaine, et en cas de rotation, il n'y aurait pas de représentation de ce continent qui est pourtant souvent victime de graves catastrophes naturelles. Par ailleurs, il est dit que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires continuerait de désigner les représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile; l'Égypte estime qu'un mécanisme formel doit être imaginé, afin de garantir que ces nominations se fassent dans le cadre du mécanisme intergouvernemental.

La séance est levée à 12 h 35.